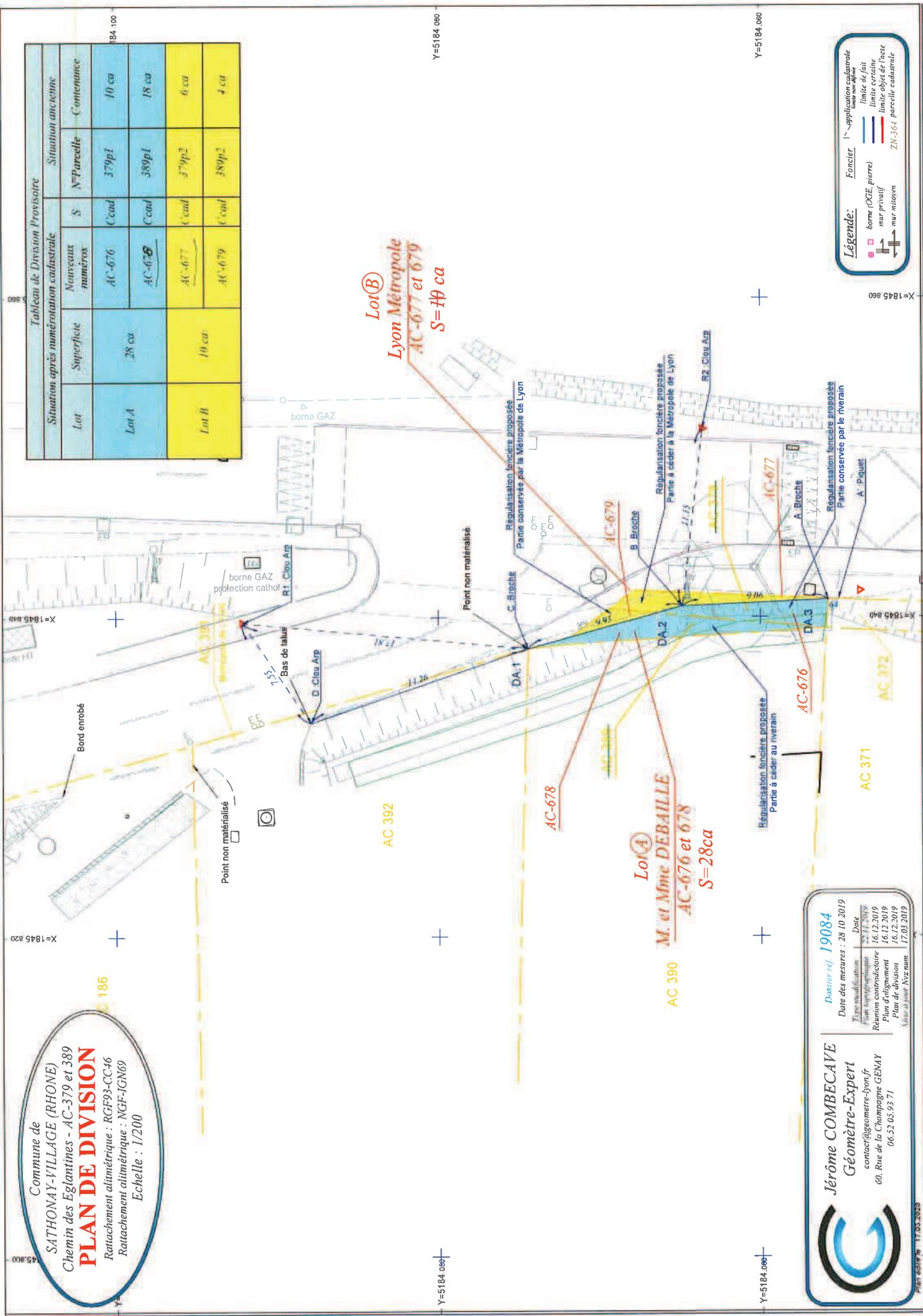


Commune de
SATHONAY-VILLAGE (RHONE)
Chemin des Eglantines - AC-379 et 389
PLAN DE DIVISION
Rattachement altimétrique : RGF93-CC-46
Rattachement altimétrique : NGF-IGN69
Echelle : 1/200

186

Situation après numérotation cadastrale		Situation ancienne	
Lot	Superficie	N° Parcelle	C ^u tenance
Lot A	38 ca.	379p1	10 ca.
Lot B	10 ca.	389p1	18 ca.
	10 ca.	379p2	6 ca.
	10 ca.	389p2	4 ca.



Jérôme COMBECAVE
Géomètre-Expert
contact@geometre-lyon.fr
60, Rue de la Champagne GENAY
06.52.05.93.71

Dossier n° 19084
Date des mesures : 28.10.2019
Type modification : SA
Plan topographique : 16.12.2019
Réunion contradictoire : 16.12.2019
Plan d'alignement : 16.12.2019
Plan de division : 16.12.2019
Mise à jour Nvx num : 17.03.2019

Légende:

Foncier:
 - application au terrain
 - limite de fait
 - limite certaine
 - limite objet de l'acte
 - mur mitoyen
 - ZN-364 parcelle cadastrale

Fonctionnaire:
 - borne (OGC, pierre)
 - mur privatif
 - mur mitoyen

Commune :
SATHONAY-VILLAGE (293)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 626
Document vérifié et numéroté le 09/03/2020
A PTGC 69
Par David NEDJAR
géomètre
Signé

SDIF du Rhône
PTGC
165 rue Garibaldi
BP 3195
69401 LYON CEDEX 03
Téléphone : 04 78 63 33 00
Fax : 04 78 63 30 20
ptgc.690.lyon@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AC
Feuille(s) :
Qualité du plan : régulier > 20/03/1980

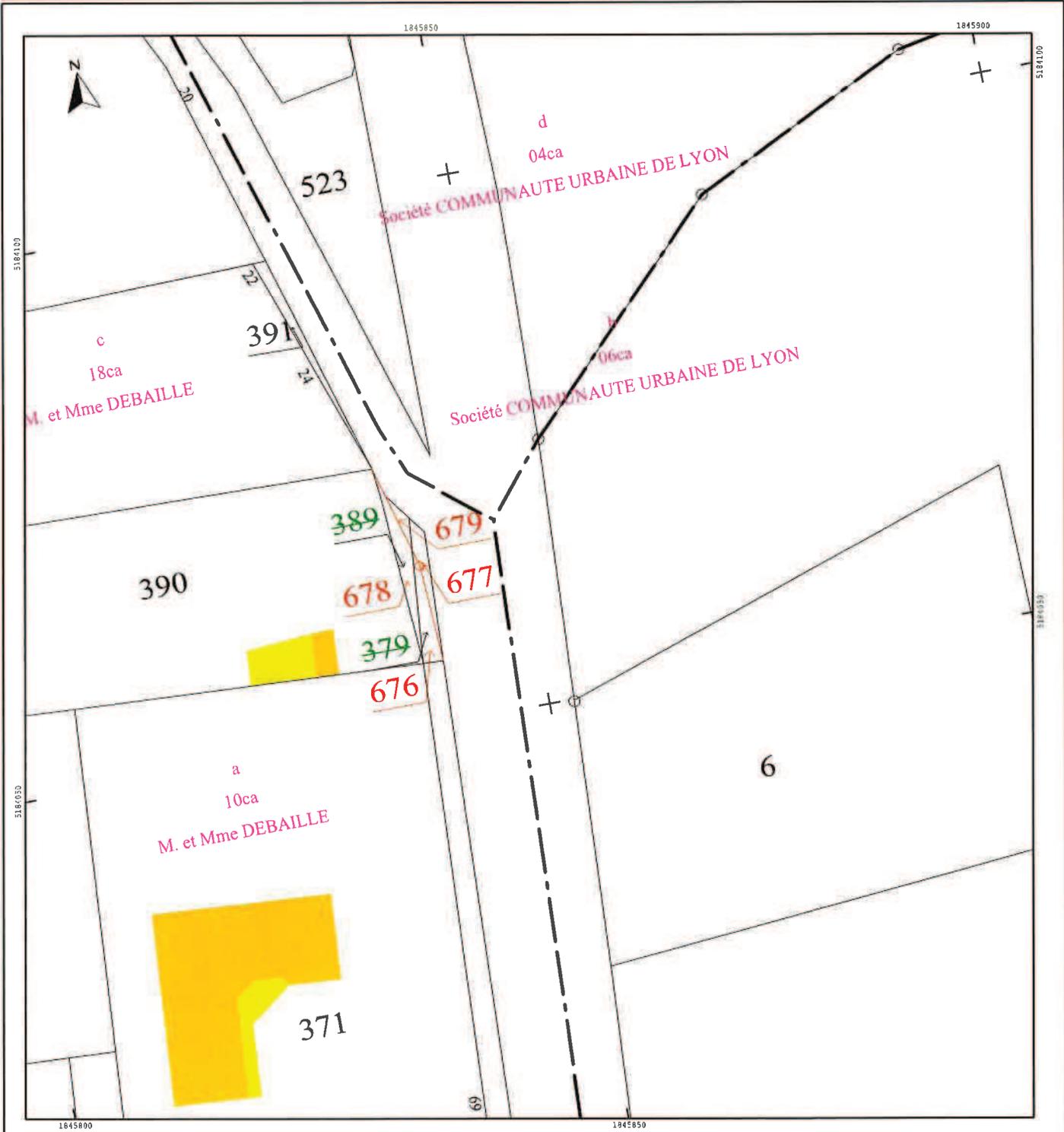
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 09/03/2020
Support numérique : -----

D'après le document d'arpentage
dressé
Par JEROME COMBECAVE (2)

Réf. : 19084
Le 13/01/2020

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous signés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le ----- par ----- géomètre à -----
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la feuille n° 6463.
A -----, le -----

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire(s) est différent du propriétaire (propriétaire, fiscal, représentant qualifié de l'association, etc...)



Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance du SPDC

Tél : 0 810 007 830

(prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr



N° de dossier

19084

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du 17/03/2020
validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : SARL Cabinet Jérôme COMBECAVE Géomètre-expert

SF2001304631

DESIGNATION DES PROPRIETES

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 069				Commune : 293 SATHONAY-VILLAGE						
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	n° plan	Contenance
AC	0379			EN VARAY	0ha00a16ca		293 0000626	AC	0676	0ha00a10ca
							293 0000626	AC	0677	0ha00a06ca
AC	0389			EN VARAY	0ha00a22ca		293 0000626	AC	0678	0ha00a18ca
							293 0000626	AC	0679	0ha00a04ca

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30

Page 1 sur 1


**MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS**